

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-001**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES*

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

Madame Astrid de GEYER d'ORTH en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 5 FEVRIER 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

C.M. 01.02.2016



Suzanne HADE

DÉLIBÉRATION n° 16-001

2/2

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-002**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE : RAPPORT D'ACTIVITE  
2014**

La Communauté de Communes a transmis à la Ville de FALAISE son rapport d'activité 2014, le 13 janvier dernier. Conformément à l'article L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, au cours duquel les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Ce rapport de 130 pages est disponible auprès du Directeur Général des Services ; en voici quelques extraits.

**FONCTIONNEMENT**

2014 a vu l'installation des nouveaux délégués communautaires, le 24 avril 2014, suite au renouvellement des membres des conseils municipaux. Claude LETEURTRE a été élu Président, 14 vice-présidents ont été désignés et 8 commissions ont été créées.

Les effectifs sont stables depuis les transferts de 2004. 65 postes permanents, 8 postes non permanents (remplaçants occasionnels), soit un équivalent de 53 emplois à temps plein. La masse budgétaire consacrée au personnel a représenté 29 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2014.

Le budget principal 2014, adopté à l'unanimité le 20 mars 2014, s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement (D/R) ..... 8 117 206 €
- Section d'investissement (D/R) ..... 3 051 830 €

### **ACTIONS ENGAGEES**

Les principaux investissements 2014 (éventuellement pluriannuels) sont le Mémorial, la Foyer Jeunes Travailleurs et les ateliers relais.

2014 fut également l'année du lancement de l'étude concernant le pacte financier fiscal et de la procédure de renouvellement de la délégation de service public du Centre Aquatique.

Il est donné, dans ce rapport, toutes les données chiffrées concernant le fonctionnement de la Médiathèque et de celui de l'Ecole de Musique. A noter plus particulièrement les actions de l'Ecole de Musique pour l'accueil de personnes handicapées ; la onzième édition du Festival de Musique a quant à elle accueilli 249 stagiaires et s'est organisée autour de 22 évènements programmés sur 13 lieux différents.

Le réseau des médiathèques a prêté 110 000 documents (livres, CD, ...) à 2 886 emprunteurs et le nombre d'utilisateurs non abonnés qui fréquentent les médiathèques s'y installent pour lire la presse, feuilleter des documents, effectuer des recherches ; travailler sur place est de plus en plus important. Les manifestations culturelles sont en perpétuelle augmentation grâce aux partenariats locaux.

L'opération la plus importante menée par la Commission Cadre de Vie est le projet de Foyer Jeunes Travailleurs mais il faut noter la continuité des actions en faveur des personnes âgées (le portage des repas, la gestion de 160 appareils de téléalarme, le CLIC, ...).

Le Service du Logement Jeune est également en très forte augmentation (170 jeunes accueillis en 2014 contre 103 en 2013). La population ciblée est celle des jeunes de 16 à 30 ans en insertion professionnelle sur le bassin de FALAISE ; ce service a été étendu à tout le sud Calvados en 2014 (122 communes).

Le Centre Aquatique a fêté ses dix ans en 2014. 22 000 scolaires ont été accueillis et le nombre d'entrées est de près de 165 000. Le Centre Aquatique travaille avec de nombreux centres de loisirs sur le territoire pour développer cet axe qui semble important car l'établissement a une grande capacité d'accueil et une offre complète pour les jeunes. Là encore, une multitude de chiffres est donnée dans le rapport complet.

Concernant les déchets, en 2014, un total de 6 644,66 tonnes d'ordures ménagères résiduelles a été collecté sur tout le territoire communautaire (+ 0,01 % par rapport à 2013). La collecte en déchetterie (10 663 T) est également en augmentation (12 %) alors que celle dans les points d'apport volontaire est en baisse de 15 %.

En matière économique, un développeur a été embauché en septembre avec pour mission d'assurer un meilleur accompagnement des entreprises et de promouvoir le territoire ; la construction de 4 nouveaux ateliers relais s'est achevée au printemps, ils sont tous occupés et 4 autres sont projetés.

L'année 2014 a véritablement marqué le démarrage de la phase opérationnelle du Plan Local de l'Habitat avec l'engagement des actions votées par le Conseil Communautaire : requalifier le parc privé, maîtriser le foncier, favoriser la mixité, etc...

Concernant le tourisme, ce fut l'année de commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille de Normandie, avec un grand programme d'animations sur l'ensemble du territoire et le démarrage des travaux du nouvel Office de Tourisme. 2014 a, par ailleurs, vu le lancement des études de conception du futur Mémorial, des recherches de financement, opération menée en partenariat avec la Ville de FALAISE.

Il est à noter, pour terminer, qu'en adoptant le projet de Schéma de Mutualisation lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014, les élus considèrent la mutualisation comme l'un des outils de l'intégration intercommunale, **conjuguant à la fois la solidarité dans les moyens entre les commune-membres et la Communauté de Communes et la proximité dans la mise en œuvre du service rendu à l'utilisateur.**

Il a été demandé au Conseil Municipal de *PRENDRE ACTE* du rapport 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu

#### **PREND ACTE**

du rapport 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2016

Publication : 15/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MARE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 15 FEVRIER 2016

**DELIBERATION DU  
 CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
 Municipaux présents ou  
 représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
 Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
 Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints  
 MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
 JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
 Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
 Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)  
 M. SOBECKI (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION**

**n° 16-003**

DIRECTION DES  
 RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est donc proposé d'actualiser ce tableau comme suit, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale :

**1 - CREATION DE POSTES :**

	FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	A COMPTER DU
Obtention d'un concours	<u>Administrative</u> : Rédacteur territorial	B	1	35 / 35 <sup>ème</sup>	2 février 2016
<b>TOTAL CREATION DE POSTES</b>			<b>1</b>		

## **2- CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi 2012-347 modifiant la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de créer des emplois pour accroissement saisonniers d'activités afin de répondre aux besoins de certains services. Ces emplois sont régulièrement prévus pour répondre à des activités spécifiques de courte durée mais répétitives dans les secteurs de l'animation, de la culture, du tourisme et des services techniques.

### **AU CENTRE SOCIOCULTUREL :**

#### **Pour les vacances de février :**

*Du 2 au 23 février 2016 et par cycles de travail variables :*

- 3 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26.67/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33.33/35<sup>ème</sup>)

*Du 8 au 19 février 2016 et par cycles de travail variables :*

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30.75/35<sup>ème</sup>)

#### **Pour les vacances de printemps :**

*Du 12 mars au 22 avril 2016 et par cycles de travail variables :*

- 5 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (13.33/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16.67/35<sup>ème</sup>)

*Du 4 au 22 avril 2016 et par cycles de travail variables :*

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20.67/35<sup>ème</sup>)

#### **Pour les vacances d'été :**

*Du 4 juin au 29 juillet 2016 et par cycles de travail variables :*

- 4 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (14.88/35<sup>ème</sup>)
- 13 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15.88/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19.88/35<sup>ème</sup>)

*Du 7 au 29 juillet 2016 et par cycles de travail variables :*

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)

*Du 4 au 29 juillet 2016 et par cycles de travail variables :*

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois précités pour répondre aux besoins de l'administration.

**A L'UNANIMITE,  
sur 29 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à créer un emploi de Rédacteur Territorial et des emplois pour accroissement saisonnier d'activité au Centre Socioculturel pendant les prochaines vacances scolaires.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Σωκ. ΜΑΔΕ*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 5 FEVRIER 2016

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION**

**n° 16-004**

DIRECTION DES  
FINANCES & DES  
SYSTEMES  
D'INFORMATION  
SERVICE DES FINANCES

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Depuis le début de la mandature, les élus falaisiens poursuivent, en matière budgétaire, une double ambition : la poursuite de l'efficacité dans le fonctionnement de l'administration tout en garantissant un haut niveau de service public et la mise en œuvre d'une politique d'investissement dynamique, tout cela, en garantissant la stabilité des taux de la fiscalité directe jusqu'à la fin de la mandature pour préserver le pouvoir d'achat des Falaisiens.

Cette stratégie financière se déploie dans un contexte de contraintes inédites, la baisse des dotations de l'Etat étant appelée à se poursuivre en 2016 et 2017.

Ce débat d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité et d'échanger sur les pistes à disposition de la Municipalité.

## **1. Le contexte**

### **1.1 Les principaux indicateurs d'évolution**

Si les fondamentaux des finances publiques apparaissent en nette amélioration (le déficit structurel des finances publiques a été quasiment divisé par 2 entre 2011 et 2014), la France et la zone Euro restent confrontées à une situation caractérisée non seulement par une croissance durablement faible mais également par un ralentissement marqué de l'inflation.

Le Gouvernement a donc bâti la Loi de Finances pour 2016, promulguée le 29 décembre 2015, sur les hypothèses suivantes : une prévision de croissance de 1 % (+ 1,1 % en 2015) et un déficit public ramené à 3,3 % du PIB (3,9 % en 2014). Le déficit 2016 est fixé à 72 milliards d'Euros contre 84,8 milliards d'Euros en 2014.

Pour poursuivre le plan d'économies de 50 milliards d'Euros fixé par la loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, le texte prévoit 16 milliards d'Euros d'économies en 2016 : 5,1 milliards au titre des dépenses de l'État, 3,5 milliards pour les collectivités locales, 3,4 milliards pour l'assurance maladie et 4 milliards pour la protection sociale.

### **1.2 Tendances 2015 sur les finances locales et perspectives**

Sous réserve des chiffres définitifs non encore connus, les collectivités locales devraient voir leur épargne brute enregistrer une quatrième année consécutive de baisse (- 4,9 %), conséquence d'une évolution des recettes de fonctionnement moins rapide (+ 0,6 %) que celle des dépenses de fonctionnement et ce, malgré le tassement du rythme de ces dernières (+ 1,8 % après + 2,3 % en 2014). Compte tenu notamment de cette réduction des marges de manœuvre financière et de l'impact du cycle électoral du bloc communal, l'investissement accuserait un nouveau repli (- 6,2 % après - 8,8 % en 2014). Il serait financé par un accroissement de la dette proche de celui de l'année précédente (+ 4,3 milliards d'Euros).

L'exercice 2016 ne devrait pas être significativement différent, notamment en raison de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat, et devrait aboutir à une nouvelle contraction de l'épargne brute. Dans ce contexte, malgré les mesures mises en place en faveur de l'investissement local, les perspectives de reprise en la matière sont limitées.

### **1.3 La poursuite de la baisse des dotations**

La réduction opérée des dotations sur les collectivités locales sera similaire à celle de 2015, à savoir 3,67 milliards d'Euros. Il est prévu que soient également conservées les modalités de calcul déjà appliquées en 2014 et 2015, relatives à la répartition entre et au sein de chaque catégorie de collectivités. Ainsi, la répartition entre le bloc communal, les départements et les régions resterait effectuée au prorata du poids de chaque niveau dans les recettes totales. Pour le bloc communal, la décomposition entre communes et groupements serait réalisée en fonction de leurs recettes de fonctionnement, soit respectivement 70 % et 30 %.

Dans le but d'atténuer les conséquences de la baisse des dotations pour les collectivités les plus en difficultés, et afin de réduire les inégalités de dotations, le Gouvernement inscrira probablement dans le projet de Loi de Finances 2017 une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal. D'après les simulations remises au Président du Comité des Finances Locales à la mi-octobre 2015, la réforme serait favorable aux deux tiers des communes et établissements intercommunaux et permettrait de réduire les écarts d'attributions injustifiés entre communes de même strate de population de 8 % par an à partir de 2017.

#### 1.4 Le renforcement de la péréquation

Le renforcement de la péréquation se poursuivra en 2016 : les montants alloués à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmenteront dans les mêmes proportions qu'en 2015. Par ailleurs, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) sera supprimée et ses crédits redistribués vers la DSU et la DSR au prorata des attributions perçues au titre de 2015.

Estimation de l'évolution de la DGF pour Falaise en 2016 :

	2014	2015	Evol. 2014 / 2015	Estimation 2016	Evol. 2015 / 2016
Dotation forfaitaire	1.558.185 €	1.393.087 €	-165.098 €	1.227.987 €	-165.100 €
Dotation de solidarité urbaine	339.437 €	339.437 €	0 €	431.432 €	+91.995 €
Dotation de solidarité rurale	464.070 €	534.011 €	+69.941 €	757.622 €	+223.611 €
Dotation nationale de péréquation	228.087 €	236.725 €	+8.638 €	0 €	-236.725 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>2.589.779 €</b>	<b>2.503.260 €</b>	<b>- 86.519 €</b>	<b>2.417.041 €</b>	<b>- 86.519 €</b>

Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales poursuit, quant à lui, sa progression en 2016 : de 780 M€ en 2015, il passe à 1.000 M€ en 2016. Estimation 2016 pour Falaise : 86.114 € (+ 18.945 €), avec un pourcentage identique de répartition au sein du bloc communal.

#### 1.5 Les dispositifs de soutien à l'investissement local

La création d'un fonds d'aide à l'investissement du bloc communal est prévue, en prolongement des mesures adoptées l'an passé. Il sera composé de deux enveloppes réparties entre les régions et gérées par les préfets de région :

- La première, d'un montant de 500 millions d'Euros, pour les communes et les groupements, sera notamment fléchée vers les projets de transition énergétique, de rénovation thermique, de mise aux normes et de construction des équipements publics et la construction d'équipements nécessaires à l'accueil de la nouvelle population ;
- La seconde, d'un montant de 500 millions d'Euros, sera dédiée aux bourgs-centres et aux petites et moyennes villes. 300 millions serviront à accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et, le cas échéant, des groupements, et 200 millions viendront majorer la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la maintenir à son niveau de 2015 (soit 816 millions d'Euros).

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) verra son assiette élargie : les dépenses d'entretien des bâtiments publics, des voies et réseaux deviennent éligibles au fonds.

### 1.6 La fiscalité locale

Le taux de revalorisation pour 2016 des valeurs locatives, servant de base aux impôts directs locaux a été voté à hauteur de 1 % (+ 0,9 % en 2015).

### 1.7 Objectif national d'évolution de la dépense publique locale

Concernant les dépenses, il est institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale en 2016, strictement indicatif, de 1,8 %, comprenant non seulement les dépenses de fonctionnement mais également les dépenses d'investissement (+ 0,3 % en 2015). Côté recettes, la loi de programmation prévoit une hausse de 1,3 % en 2015.

## 2. La situation financière de Falaise en 2015

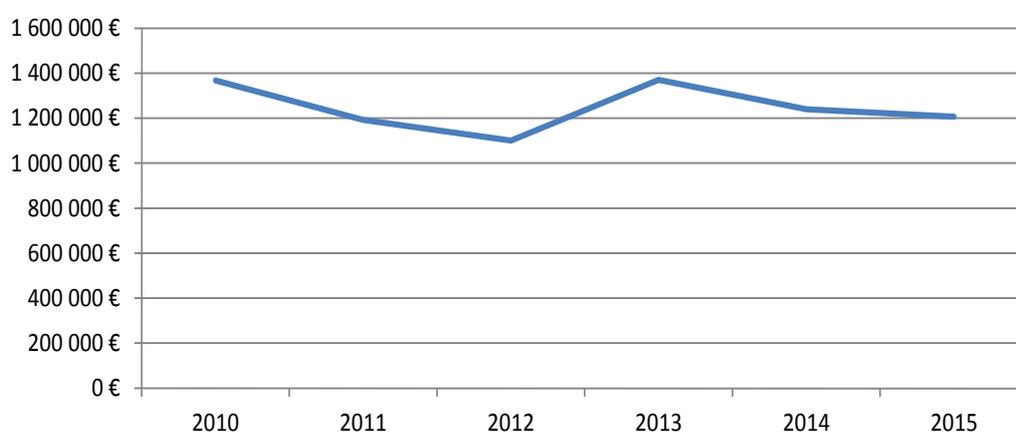
### 2.1 L'autofinancement

Les trois composantes de l'autofinancement que sont l'excédent brut de fonctionnement, le résultat financier et le résultat exceptionnel permettent de conserver un niveau raisonnable d'autofinancement en 2015.

	2010	2011	2012	2013	2014	Estimation 2015
Excédent brut de fonctionnement	1 288 822 €	827 029 €	1 122 554 €	1 272 371 €	1 145 214 €	1 143 988 €
Résultat financier	14 467 €	976 €	-5 322 €	36 080 €	33 783 €	20 759 €
Résultat exceptionnel	64 826 €	363 613 €	-17 023 €	61 364 €	61 131 €	42 623 €
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 368 115 €</b>	<b>1 191 618 €</b>	<b>1 100 209 €</b>	<b>1 369 815 €</b>	<b>1 240 128 €</b>	<b>1 207 370 €</b>

L'autofinancement communal s'élève donc, en 2015, à 138 € par habitant, soit une diminution de 3 € par rapport à l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2015, de financer 265.395 € de remboursement en capital de la dette et une partie des projets d'investissement.

Evolution de l'autofinancement communal



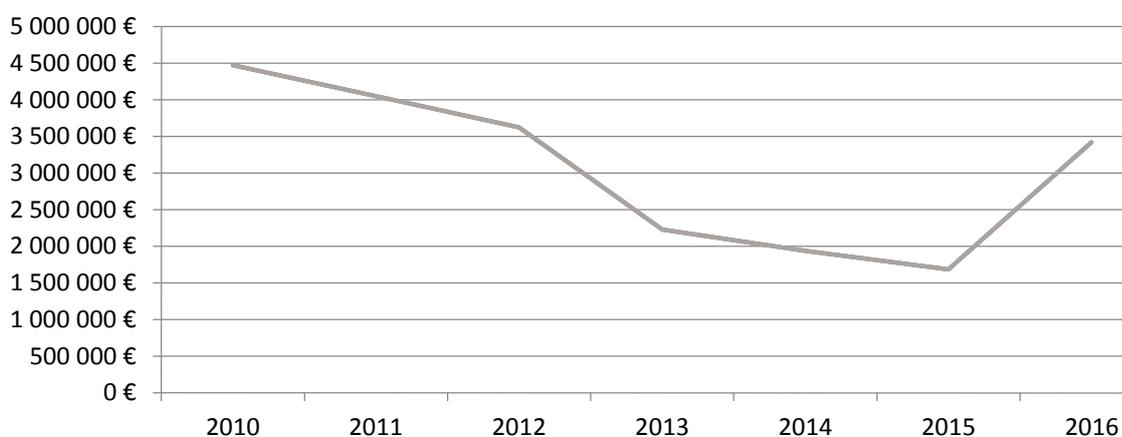
## 2.2 La dette

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 1.207 k€ en 2015, le délai moyen de remboursement du stock de dette (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 2,8 ans, ce qui place Falaise bien en-deçà de la moyenne des collectivités (entre 5 et 7 ans).

Fin 2015, l'encours global de la dette par habitant est de 390 € contre 870 € pour la moyenne de la strate (donnée 2014).

Compte tenu du niveau de l'encours de la dette, le recours à l'emprunt est l'un des leviers que la Municipalité a actionnés en 2015 à hauteur de 2.000.000 €, action qu'elle renouvellera d'ici la fin du mandat.

### Evolution de la dette communale (encours au 1<sup>er</sup> janvier)



## 2.3 La politique d'investissement

En 2015, les projets communaux d'investissement ont été réalisés ou ont connu un commencement de réalisation à hauteur de 54 %, au regard du budget voté. Ce sont ainsi 3.388 M€ (en incluant les travaux en régie) qui ont été mandatés et engagés.

MISSION	BUDGET 2015	REALISE	ENGAGE	% REALISATION
<b>SPORT</b>	<b>281.471 €</b>	<b>102.660 €</b>	<b>110.431 €</b>	<b>76 %</b>
<i>Dont : réfection tennis Stavaux</i>	40.800 €	36.209 €	0 €	89 %
<i>Eclairage stade de Guibray</i>	84.000 €	32.864 €	51.016 €	100 %
<i>Divers travaux</i>	112.980 €	24.397 €	29.655 €	46 %
<i>Tracteur</i>	30.000 €	0 €	29.760 €	99 %
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>617.736 €</b>	<b>151.721 €</b>	<b>100.610 €</b>	<b>41 %</b>
<i>Dont : numérique à l'école</i>	20.000 €	19.828 €	0 €	99 %
<i>Travaux et équipements écoles</i>	597.736 €	131.893 €	100.610 €	39 %
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>29.367 €</b>	<b>12.542 €</b>	<b>0 €</b>	<b>43 %</b>
<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>28.414 €</b>	<b>18.294 €</b>	<b>390 €</b>	<b>66 %</b>
<b>ACTION CULTURELLE</b>	<b>1.256.100 €</b>	<b>881.705 €</b>	<b>330.292 €</b>	<b>96 %</b>
<i>Dont : Musée Méorial</i>	1.000.000 €	850.000 €	150.000 €	100 %
<i>Toiture Musée des Automates</i>	150.000 €	0 €	149.209 €	99 %
<i>Forum et cinéma - Equipements</i>	51.090 €	12.633 €	26.179 €	76 %

<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>158.205 €</b>	<b>39.065 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 %</b>
<i>Dont : scénographie Château GLC</i>	31.705 €	31.705 €	0 €	100 %
<i>Sanitaires Office de Tourisme (CDC)</i>	60.000 €	0 €	0 €	0 %
<i>Travaux démolition avant FJT</i>	50.000 €	0 €	0 €	0 %
<b>URBANISME</b>	<b>677.488 €</b>	<b>38.645 €</b>	<b>48.405 €</b>	<b>13 %</b>
<i>Dont : sécurisation aire de jeux</i>	54.445 €	36.586 €	3.358 €	73%
<i>Aménagement Place Guillaume le Conquérant, Bercagnes</i>	500.000 €	0 €	0 €	0 %
<i>Etude urbaine</i>	40.000 €	0 €	40.000 €	100 %
<i>Aménagement ex-station Esso</i>	50.000 €	0 €	0 €	0 %
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>10.000 €</b>	<b>1.984 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 %</b>
<b>CITOYENNETE</b>	<b>6.235 €</b>	<b>5.599 €</b>	<b>235 €</b>	<b>94 %</b>
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>803.762 €</b>	<b>454.840 €</b>	<b>198.961 €</b>	<b>81 %</b>
<i>Dont : curage du plan d'eau</i>	70.000 €	3.580 €	41.970 €	65 %
<i>Eclairage public</i>	128.294 €	71.405 €	17.655 €	69 %
<i>Voirie</i>	463.310 €	264.565 €	138.890 €	87 %
<i>Véhicule (tractopelle)</i>	89.520 €	89.520 €	0 €	100 %
<b>PATRIMOINE</b>	<b>2.196.618 €</b>	<b>306.976 €</b>	<b>397.642 €</b>	<b>32 %</b>
<i>Dont : remparts, accueil Château Guillaume le Conquérant</i>	133.929 €	133.929 €	0 €	100 %
<i>Drainage Château de La Fresnaye</i>	100.776 €	0 €	55.440 €	55 %
<i>Centre Socioculturel</i>	1.485.927 €	71.796 €	295.679 €	25 %
<i>Hôtel de Ville</i>	43.900 €	3.600 €	38.964 €	97 %
<i>Eglise Sainte Trinité</i>	31.760 €	22.576 €	0 €	71 %
<b>PREVENTION ET SECURITE</b>	<b>3.740 €</b>	<b>3.259 €</b>	<b>0 €</b>	<b>87 %</b>
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>223.367 €</b>	<b>150.155 €</b>	<b>34.036 €</b>	<b>82 %</b>
<i>Dont : déploiement fibre optique</i>	78.079 €	45.208 €	4.877 €	64 %
<i>Matériels des services</i>	117.564 €	81.656 €	29.160 €	94 %
<i>Panneau d'information lumineux</i>	22.700 €	21.727 €	0 €	96 %
<b>TOTAL 2015</b>	<b>6.292.503 €</b>	<b>2.167.446 €</b>	<b>1.221.002 €</b>	<b>54 %</b>

#### 2.4 Nos partenaires financiers en investissement

La Ville a bénéficié, pour ses projets d'investissement, de financements extérieurs à hauteur de 39 %.

MISSION	PROJET	PARTENAIRE	MONTANT 2015 (engagements inclus)
ENSEIGNEMENT	Ecoles	ETAT (DETR)	99.522 €
ENFANCE – JEUNESSE	Adaptation logiciel facturation	CAF	3.600 €
ACTION CULTURELLE	Forum – Equipements	REGION	652 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Fonds de concours (sites Moulinex, ancienne gare) 2014 et 2015	CDC PAYS DE FALAISE	124.219 €
	Scénographie	FEDER	51.731 €

INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Voirie	ETAT (DETR)	123.379 €
PATRIMOINE	Centre Socioculturel	ETAT (DETR)	265.000 €
		ETAT (FNADT)	194.000 €
		REGION	68.000 €
		CAF	50.000 €
	Remparts Château Guillaume le Conquérant	DRAC	155.560 €
		REGION	65.657 €
		DEPARTEMENT	90.890 €
Eglise Sainte Trinité	DRAC	8.400 €	
PREVENTION ET SECURITE	Gilets pare-balles	ETAT	250 €
<b>TOTAL</b>			<b>1.300.860 €</b>

### 3. Les orientations budgétaires 2016

#### 3.1 Des recettes de fonctionnement en augmentation grâce à la cession de patrimoine

Sont attendues, en 2016 :

- la prise en charge, en année pleine, du service commun « Instruction du droit des sols » par la Communauté de Communes (+ 15 k€) ;
- une stabilisation des recettes fiscales afin de tenir compte de la revalorisation des bases d'imposition de 1 %, de la montée en puissance du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (+ 18,8 k€), de taxes de mutation liées aux transactions immobilières (- 35,7 k€) suite à une année exceptionnelle en 2015 ;
- une diminution des dotations pour intégrer la participation des collectivités au redressement des comptes publics et l'avance non reconduite de la Caisse d'Allocations Familiales pour certaines prestations enfance – jeunesse (- 103 k€) ;
- la vente de l'ancien Tribunal liée à la création du Musée Mémorial (500.000 €) et la cession du terrain dans la zone d'activité Méthanéa à la Communauté de Communes (76.756 €).

TYPE DE RECETTES	PRODUIT ATTENDU	EVOLUTION 2015 / 2016	
Ventes de produits	387.938 €	+3,06 %	+11.507 €
Atténuations de charges	133.240 €	-11,59 %	- 17.463 €
Impôts et taxes	5.013.255 €	- 0,22 %	- 11.052 €
Dotations	3.505.739 €	-5,21 %	- 192.526 €
Autres produits	201.000 €	-8,46 %	-18.574 €
Produits financiers	46.000 €	-4,40 %	-2.119 €
Produits exceptionnels	593.756 €	+415 %	+478.552 €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2016</b>	<b>9.880.928 €</b>	<b>+ 2,58 %</b>	<b>+248.326 €</b>

#### 3.2 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

La collectivité parvient à maîtriser ses charges de gestion courante grâce notamment aux efforts réalisés en matière d'achats.

Les charges de personnel anticipent quant à elles une augmentation de 0,55 % incluant une baisse de 0,1 % des cotisations versées au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les intérêts de la dette augmentent de 13.289 €, compte tenu de la réalisation d'un emprunt de 2.000.000 € en milieu d'année 2015.

TYPE DE DEPENSES	CHARGE ATTENDUE	EVOLUTION 2015 / 2016	
Charges générales	2.143.490 €	- 0,03 %	- 645 €
Charges de personnel	4.962.429 €	+ 0,55 %	+ 27.320 €
Autres charges de gestion	1.241.542 €	- 0,96 %	- 11.977 €
Intérêts de la dette	40.649 €	+ 48,57 %	+ 13.289 €
Charges exceptionnelles	15.250 €	- 78,99 %	- 57.331 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2016</b>	<b>8.403.360 €</b>	<b>- 0,35 %</b>	<b>- 29.434 €</b>

### 3.3 Une épargne nette en hausse

La hausse du niveau de l'épargne nette est la conséquence directe de la cession du patrimoine communal (ancien Tribunal et terrain Méthanéa).

	2015	2016	Evolution 2015 / 2016
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1.234.730 €</b>	<b>1.518.217 €</b>	<b>+ 283.487 €</b>
• Intérêts de la dette	27.301 €	34.827 €	
<b>= Epargne brute</b>	<b>1.207.429 €</b>	<b>1.483.390 €</b>	<b>+275.961 €</b>
• Capital de la dette	265.395 €	332.061 €	
<b>= Epargne nette</b>	<b>942.034 €</b>	<b>1.151.329 €</b>	<b>+209.295 €</b>

### 3.4 Une politique d'investissement soutenue

Au total, ce sont **4.742.797 €** que la collectivité souhaite investir dans ses projets structurants dont 3.563.615 € de crédits 2015 reportés.

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

Epargne nette	1.151.329 €
Subventions d'équipement	1.163.548 €
Ressources propres d'investissement	319.548 €
Mobilisation du fonds de roulement	2.108.372 €
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>4.742.797 €</b>

Les investissements, répartis par mission, sont les suivants :

SECTEUR	MONTANT	INCLUANT
SPORT	270.670 €	51.136 € Eclairage stade de Guibray 35.000 € Plate-forme vitalité parc Château de La Fresnaye 124.963 € Divers travaux 59.571 € Equipements et matériels
ENSEIGNEMENT	505.163 €	471.723 € Divers travaux 20.000 € Numérique à l'école

ENFANCE JEUNESSE	32.301 €	21.741 € Aménagement Bosville 6.810 € Equipement Multi Accueil
COHESION SOCIALE	10.120 €	10.120 € EPN - CRANT
ACTION CULTURELLE	457.114 €	150.000 € Musée Mémorial (fonds de concours CDC) 150.000 € Toiture Musée des Automates 99.674 € Aménagement Forum
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	179.410 €	60.000 € Sanitaires publics Place Guillaume le Conquérant (fonds de concours CDC) 50.000 € Travaux de démolition avant construction du Foyer Jeunes Travailleurs 40.000 € Travaux d'amélioration au Camping Municipal incluant la sécurisation du bassin des tanneurs
URBANISME	142.907 €	50.000 € Aménagement ex-station Esso 40.000 € Etude urbaine 25.000 € Lieu de convivialité Saint Laurent
ENVIRONNEMENT	79.096 €	35.000 € Broyeur de branches – Espaces Verts 31.080 € Tondeuse – Espaces Verts / Sports 13.016 € Plantations d'arbres
CITOYENNETE	3.235 €	3.235 € Cimetières
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	888.852 €	86.000 € Curage du plan d'eau – Report + 2 <sup>ème</sup> phase 126.889 € Eclairage public 548.745 € Voirie 24.798 € Mobilier urbain 80.000 € Camion service Voirie
PATRIMOINE	2.016.691 €	1.414.131 € Centre Socioculturel 100.776 € Drainage Château de La Fresnaye 175.673 € Entretien et accessibilité des bâtiments communaux 85.000 € Travaux dans les églises 87.328 € Hôtel de Ville – aménagement et accessibilité
SERVICES GENERAUX	157.238 €	32.875 € Déploiement fibre optique entre les bâtiments communaux 50.676 € Besoins informatiques 22.213 € Panneau d'information lumineux 10.000 € Refonte site Internet 20.000 € Véhicule électrique Services Techniques
<b>INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>4.742.797 €</b>	

Enfin, l'étude urbaine, lancée en 2015 et dont le résultat final sera connu avant l'été 2016, va ouvrir de nouvelles perspectives quant à la politique d'aménagement. Intégrant tout à la fois les conséquences de l'ouverture du Mémorial, le souhait de développer le commerce de centre-ville et les problématiques de circulation et de stationnement, cette étude sera déterminante pour les orientations budgétaires 2017 – 2019 en matière d'investissement.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DEBAT**

des orientations budgétaires avant le vote du budget primitif prévu début avril 2016.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2016

Publication : 15/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Suzanne HADE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 15 FEVRIER 2016

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-005**

DIRECTION DES  
FINANCES & DES  
SYSTEMES  
D'INFORMATION  
SERVICE DES FINANCES

**AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Dans l'attente du vote des budgets primitifs, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Vu le Code Général des Collectivité Locales et notamment son article L.1612-1 ;

Considérant que les budgets de l'exercice 2016 seront soumis aux Conseils Municipaux du 29 mars 2016 pour le budget Ville et d'avril 2016 pour tous les budgets annexes, il a été au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget 2015, selon la répartition suivante :

**BUDGET VILLE :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Opération – Libellé	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 – Services Administratifs	1 910 136 €	477 534 €
25 – Aménagement Services Techniques	6 235 €	1 558 €
30 – Voirie	1 161 921 €	290 480 €
35 – Eclairage public	128 294 €	32 073 €
40 – Enseignement	617 736 €	154 434 €
45 – Equipements sportifs	323 893 €	80 973 €
50 – Aménagement Château	167 476 €	41 869 €
58 – Eglises et presbytères	66 760 €	16 690 €
60 – Equipement culturel	1 365 876 €	341 469 €
63 – Equipement sanitaire et social	1 800 €	450 €
65 – Urbanisme	410 695 €	102 673 €
68 – Action économique	50 000 €	12 500 €
70 – Communication	25 700 €	6 425 €
75 – Action jeunesse	55 981 €	13 995 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 292 503 €</b>	<b>1 573 123 €</b>

**BUDGET EAU :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
21 – Immobilisations corporelles	5 506 €	1 376 €
23 – Immobilisations en cours	991 337,58 €	247 834 €
<b>TOTAL</b>	<b>996 843,58 €</b>	<b>249 210 €</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 – Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	20 000 €
23 – Immobilisations en cours	219 723,44 €	54 930 €
<b>TOTAL</b>	<b>299 723,44 €</b>	<b>74 930 €</b>

**BUDGET CAMPING :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
204 – Subvention d'équipement versée	13 350 €	3 337 €
21 – Immobilisations corporelles	4 449,74 €	1 112 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 799,74 €</b>	<b>4 449 €</b>

**BUDGET SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 – Immobilisations incorporelles	15 000 €	3 750 €
21 – Immobilisations corporelles	61 536,32 €	15 384 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 536,32 €</b>	<b>19 134 €</b>

**BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidités et mandatés avant le vote du budget primitif 2016		
Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
21 – Immobilisations corporelles	23 462,92 €	5 865 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 462,92 €</b>	<b>5 865 €</b>

**A L'UNANIMITE,**  
sur 29 votants

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget 2015.

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 5 FEVRIER 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016  
Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour copie conforme,  
Le Maire



**ANNEXE : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET VILLE :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016			
Opération - Libellé	Article	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 - Services administratifs	2031	10 140 €	2 535 €
	2158	109 925 €	27 481 €
	2182	46 820 €	11 705 €
	2183	35 923 €	8 981 €
	2188	6 628 €	1 657 €
	2313	1 650 700 €	412 675 €
	2315	50 000 €	12 500 €
25 - Aménagement services techniques	21316	6 235 €	1 558 €
30- Voirie	2115	54 445 €	13 611 €
	2121	10 000 €	2 500 €
	21571	89 520 €	22 380 €
	21578	38 646 €	9 662 €
	2188	6 000 €	1 500 €
	2315	963 310 €	240 828 €
35 - Eclairage public	2315	128 294 €	32 073 €
40 - Enseignement	21312	560 600 €	140 150 €
	2183	20 000 €	5 000 €
	2188	37 136 €	9 284 €
45 - Equipements sportifs	21318	20 000 €	5 000 €
	2158	11 742 €	2 936 €
	2188	17 957 €	4 489 €
	2313	274 194 €	68 549 €
50 - Aménagement château	2031	35 000 €	8 750 €
	2188	54 144 €	13 536 €
	2313	2 500 €	625 €
	2318	75 832 €	18 958 €
58 - Eglises et presbytères	2031	11 760 €	2 940 €
	2313	55 000 €	13 750 €
60 - Equipement culturel	2041511	1 037 490 €	259 373 €
	2138	3 800 €	950 €
	2152	5 000 €	1 250 €
	2168	13 720 €	3 430 €
	2245	19 774 €	4 944 €
	2313	286 092 €	71 523 €
63 - Equipement sanitaire et social	2188	1 800 €	450 €
65 - Urbanisme	2031	40 000 €	10 000 €
	2041511	1 152 €	288 €
	2041512	60 000 €	15 000 €
	2128	95 000 €	23 750 €
	2188	7 840 €	1 960 €
	2313	206 703 €	51 675 €
	2318	50 000 €	12 500 €
70 - Communication	2152	22 700 €	5 675 €
75 - Action Jeunesse	2188	3 000 €	750 €
	21318	23 587 €	5 892 €
	2183	28 414 €	7 104 €
	2188	4 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 292 593 €</b>	<b>1 573 123 €</b>

Réception par le préfet : 15/02/2016  
Publication : 15/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**BUDGET EAU :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016			
Opération - Libellé	Article	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
21 - Immobilisations corporelles	21561	5 506 €	1 376 €
23 - Immobilisations en cours	2315	991 338 €	247 834 €
<b>TOTAL</b>		<b>996 844 €</b>	<b>249 210 €</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016			
Opération - Libellé	Article	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 - Immobilisations incorporelles	2031	80 000 €	20 000 €
23 - Immobilisations en cours	2315	219 723 €	54 930 €
<b>TOTAL</b>		<b>299 723 €</b>	<b>74 930 €</b>

**BUDGET CAMPING :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016			
Opération - Libellé	Article	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
204 - Subvention d'équipement versée	2041511	13 350 €	3 337 €
	2121	3 000 €	750 €
21 - Immobilisations corporelles	2188	1 450 €	362 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 800 €</b>	<b>4 449 €</b>

**BUDGET SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016			
Opération - Libellé	Article	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 - Immobilisations incorporelles	2 031 €	15 000 €	3 750 €
	2 183 €	2 000 €	500 €
21 - Immobilisations corporelles	2 184 €	15 000 €	3 750 €
	2 188 €	44 536 €	11 134 €
<b>TOTAL</b>		<b>76 536 €</b>	<b>19 134 €</b>

**BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE :**

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016			
Opération - Libellé	Article	Crédits ouverts en 2015	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
21 - Immobilisations corporelles	2184	13 592 €	3 398 €
	2188	9 871 €	2 467 €
<b>TOTAL</b>		<b>23 463 €</b>	<b>5 865 €</b>

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-006**

*DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS PUBLIQUES  
SERVICE CULTUREL*

**DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE FALAISE A LA VILLE DE FALAISE POUR LA REALISATION DE L'EXPOSITION  
DANGOISSE PROGRAMMEE EN 2015**

Dans le cadre des recherches liées à la collecte de sources pour le Mémorial des Civils dans la Guerre, les services de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ont été sollicités au sujet de photographies réalisées par Monsieur André DANGOISSE, commerçant falaisien décédé en 1959.

Ces photographies présentent des vues du Pays de Falaise, de ses habitants et de scènes de la vie quotidienne et présentent un intérêt esthétique et documentaire remarquable. Le fonds, dont le nombre de photographies n'a pas encore pu être fixé définitivement, constitue un témoignage important de la vie du Pays de Falaise après-guerre.

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et de la Ville de Falaise se sont associés pour l'organisation de l'exposition « Retour à la vie, Falaise et son Pays », présentée du 1<sup>er</sup> juillet au 27 septembre 2015 au Château de la Fresnaye. Cette exposition avait pour thème le retour à la vie dans le pays de Falaise après la guerre.

La Communauté de Communes sollicite une subvention de 5 500 € auprès de la Ville de Falaise pour le développement de cette action dont l'intérêt était de développer une animation autour de la thématique du futur Mémorial des Civils dans la Guerre.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**PAR 23 VOIX POUR  
& 6 CONTRE**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,  
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,  
H. MAUNOURY,  
M. BARBERA)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise relative aux modalités d'organisation de l'exposition consacrée à André DANGOISSE qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juillet au 27 septembre 2015.

**ACCORDE**

une subvention de 5 500 € à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour le développement de cette action.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-006a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2016

Publication : 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Suz HACE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 15 FEVRIER 2016

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-007**

*DIRECTION DES  
SERVICES EDUCATIFS &  
SOLIDAIRES  
SERVICE AFFAIRES &  
RESTAURATION  
SCOLAIRE*

**PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE  
SCOLARISATION DES ENFANTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE**

Les montants de la participation des communes tenues à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2014/2015 étaient de :

- 500 € par élève d'école primaire,
- 815 € par élève d'école maternelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs fixés l'an passé pour l'année 2015/2016 :

- 500 € par élève d'école primaire,
- 815 € par élève d'école maternelle.

**A L'UNANIMITE,  
sur 29 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de reconduire les tarifs 2014/2015 de participation des communes extérieures aux frais de scolarisation des enfants dans les écoles publiques de la Ville, soit :

- 500 € par élève d'école primaire,
- 815 € par élève d'école maternelle.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 5 FEVRIER 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-008**

*DIRECTION DES  
SERVICES EDUCATIFS &  
SOLIDAIRES  
SERVICE DES SPORTS*

**AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESFCF (FOOTBALL)**

En 2015, le Conseil Municipal a accordé à l'association ESFCF (FOOTBALL) une subvention de fonctionnement de **26.990 €**.

L'association, qui rencontre des difficultés de trésorerie, sollicite la commune pour l'attribution d'une avance de subvention 2016.

Sans préjuger du montant définitif qui sera attribué au titre de cette année, il a été proposé au Conseil Municipal d'octroyer une avance de subvention de fonctionnement de **9 000 €** à l'association.

**A L'UNANIMITE,  
sur 29 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**VOTE**

une avance de subvention de fonctionnement à l'association ESFCF (FOOTBALL)  
pour un montant de **9 000 €**.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 5 FEVRIER 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160205-16-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-009**

DIRECTION DES  
SERVICES EDUCATIFS &  
SOLIDAIRES  
SERVICE DES SPORTS

**CONDITIONS ET MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS SPORTIVES**

La Ville de Falaise dispose de nombreux équipements sportifs avec un taux d'occupation d'environ 98 %. Très attachée à proposer une offre d'activités physiques et sportives pour tous, la Ville soutient les 26 sections de l'Entente Sportive Falaisienne (ESF) par la mise à disposition d'équipements de qualité, le versement de subventions et l'intervention des services municipaux pour soutenir et accompagner les manifestations.

Pour rappel, seuls les clubs affiliés à l'ESF ont la possibilité de percevoir une subvention municipale.

En 2009, afin d'améliorer son soutien, la Ville a constitué un comité de pilotage associant des représentants de la Ville et du monde sportif pour étudier la mise en place de nouveaux critères d'attribution des subventions (cf. délibération du 26 janvier 2010).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016



Eric MACÉ

Après quelques années de fonctionnement nous avons décidé de réunir un nouveau comité de pilotage pour ajuster les critères d'attributions en cohérence avec les objectifs politiques et les problématiques des clubs. La finalité était d'appliquer les nouveaux critères pour le calcul des subventions 2016 dans le respect de l'enveloppe globale. (A noter que de nombreuses collectivités ont diminué le montant des subventions allouées aux associations). Ce comité s'est réuni à 5 reprises de juin 2014 à mars 2015.

Sur la base d'un questionnaire transmis aux associations, d'échanges avec les présidents de l'ESF et de l'Union Sportive en Pays de Falaise (USPF) et des constats faits par le Service des Sports, diverses simulations ont été réalisées en conservant le distinguo entre les sports de masse, les sports de compétition et les sports bonus, mais en renforçant la prise en compte des Falaisiens de 6 à 25 ans.

Ci-joint, en annexe, l'évolution des critères proposée, en comparaison de la décision de janvier 2010.

Il est à noter que la valeur calculée est la subvention applicable en 2018 et que la variation est lissée sur les trois années à venir pour éviter de déséquilibrer le budget de certaines sections.

Un contrat d'objectifs 2016 – 2018 entre la Ville et chaque section sportive sera conclu, garantissant d'une part le soutien direct et indirect de l'une vers l'autre et des objectifs fixés d'un commun accord d'autre part.

Les membres de la Commission des Sports, qui s'est réunie le 7 octobre dernier, ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal d'approuver ces nouvelles modalités de répartition des subventions aux associations sportives qui deviendront effectives à compter de l'exercice 2016.

**A L'UNANIMITE,  
sur 29 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**  
les nouvelles modalités de répartition des subventions aux associations sportives à compter de l'exercice 2016.

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,  
le 5 FEVRIER 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

C.M. 01.02.2016

Pour l'autorité Compétente DÉPARTEMENTALE n° 16-009  
par délégation

2/2



*Sylvie HADÉ*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



S. MACE

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints  
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)  
M. SOBECKI (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-010**

DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) :  
PROPOSITION D'INTERVENTION DE LA VILLE**

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a lancé une OPAH avec notamment deux objectifs :

- Contribuer à l'amélioration du parc privé en matière de performance énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- Mobiliser des financements pour inciter les propriétaires à engager les travaux nécessaires.

Pour l'ensemble de la Communauté de Communes, le parc privé, cible de cette démarche, représente 2 622 logements dont 630 sont vacants.

Il est à noter également que 1 635 ménages (44 %) résidant dans le parc privé ont des revenus inférieurs aux plafonds HLM.

L'objectif de la Ville de Falaise est de redynamiser les quartiers d'habitat dense, notamment par la remise sur le marché du parc vacant.

Afin de renforcer le dispositif de la Communauté de Communes et de favoriser la redynamisation des quartiers d'habitat dense, la Ville pourrait intervenir en complément de la Communauté de Communes sur les thématiques suivantes :

- Lutter contre la vacance : mise en place d'une prime spécifique à hauteur de 2 000 € par logement en loyer social et très social pour 10 logements (soit 20 000 € en 3 ans) dans un périmètre qu'il convient d'identifier afin de maîtriser les sollicitations ;
- Lutter contre la précarité énergétique : mise en place d'une Aide de Solidarité Ecologique de 150 € pour les propriétaires occupants très modestes (25 logements en 3 ans) et 1 500 € pour les propriétaires bailleurs (5 logements), soit 11 250 € pour 3 ans.

La commission du Cadre de Vie, réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable sur ce projet.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder les compléments d'aide tels que mentionnés ci-dessus et à inscrire les sommes nécessaires au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ;
- de valider le plan de lutte contre la vacance joint.

**PAR 23 VOIX POUR  
& 6 ABSTENTIONS**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,  
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,  
H. MAUNOURY,  
M. BARBERA)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à accorder, à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, les compléments d'aide sur le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) afin de favoriser la redynamisation des quartiers d'habitat dense et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**VALIDE**

le plan définissant les secteurs urbains où s'appliquera la lutte contre la vacance (joint à la délibération).

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2016

Publication : 15/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 15 FEVRIER 2016





**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-011**

*DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE*

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Les opérations subventionnables au titre de la DETR concernent certains travaux sur équipements scolaires du premier degré, sur voiries, certains investissements dans les domaines économique et social et les opérations de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Bien que le cadre dans lequel cette aide est octroyée pour 2016 n'ait pas encore été précisé par les services de l'Etat, il est proposé de présenter, comme chaque année, un dossier « voirie », relatif aux opérations de réfection, et un dossier « écoles ».

Trois précisions sont à noter :

- Dans la mesure où la Ville ne peut présenter que deux dossiers par an, afin d'accroître le montant de subvention, il est proposé, dans le présent dossier, deux années de travaux tant en voirie qu'au niveau scolaire. Ceci permettra de déposer des demandes pour l'Hôtel de Ville en 2017 et des aménagements liés au Mémorial ;

- Beaucoup d'incertitudes sur le programme de voirie avant de connaître les résultats définitifs de l'étude urbaine, le programme de voirie devra donc évoluer ;

- Quelques travaux d'accessibilité sont inscrits dans le programme scolaire bien que les commissions ne se soient pas encore prononcés sur les priorités.

### Voirie

Pour rappel, en ce qui concerne la voirie, seuls les travaux de la chaussée peuvent recevoir une aide au titre de la DETR. Sont ainsi exclues de son champ les interventions sur réseaux et trottoirs. Le tableau enveloppe des opérations envisagées sur les deux années de validité de la DETR :

<b>Opération</b>	<b>Montant Total TTC</b>	<b>Subventionnable DETR</b>
Rue des Prémontrés Enrobé + marquage	68 000,00 €	22 000,00 €
Chemin Saulnier - Partie n°1 - Renforcement de chaussée	95 000,00 €	95 000,00 €
Chemin Saulnier - Partie n°2 - Renforcement de chaussée	73 000,00 €	73 000,00 €
Rue du Cheval Noir - Enrobé + Aménagement du Carrefour (Ilot) Rue du Cheval Noir / Rue A. Briand	20 000,00 €	11 000,00 €
Rue de la Pelleterie	150 000,00 €	150 000,00 €
Rue de l'Industrie	250 000,00 €	180 000,00 €
Rue du Val Buquet - réfection de trottoirs	10 000,00 €	
Rue Jean Sans Terre - rue Robert le Magnifique	32 000,00 €	25 000,00 €
Voie communale - Accès plateforme SEP (par la route de Saint Pierre sur Dives)	45 000,00 €	45 000,00 €
Chemin de Caudet	12 000,00 €	12 000,00 €
Rue Gambetta - Réalisation d'un aménagement de sécurité	10 000,00 €	
Rue Sapin - Réfection chaussée et trottoirs	25 000,00 €	20 000,00 €

Avenue d'Hastings - Accès Résidence Mesnil Riant – création d'une voie directe "tourne à droite"	50 000,00 €	50 000,00 €
Rue des Cordeliers / Place du 17 Aout / Passage Fulbert – Réfection chaussée et trottoirs	50 000,00 €	35 000,00 €
Venelle Saint Georges	13 000,00 €	10 000,00 €

**TOTAL :    903 000,00 €            728 000,00 €**

La Commission du Cadre de Vie a examiné ces propositions lors de sa réunion du 7 décembre 2015.

### Bâtiments

Les travaux prévus dans les écoles sont les suivants :

ECOLES	TRAVAUX	COUÛT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE
<b>Ecole de la Crosse</b>	Remplacement des menuiseries extérieures du couloir (quantité = 9) huisserie + isolation	12 500 €	12 500 €
	Réfection remplacement sol couloir du rez-de-chaussée (170 m <sup>2</sup> )	12 000 €	12 000 €
Cuisine satellite	Remplacement menuiseries extérieures côté cour (salle) (quantité = 4)	10 000 €	10 000 €
<b>Ecole Charlotte Herpin</b>	Toiture (S = 1350 m <sup>2</sup> )	220 000 €	220 000 €
	Peinture menuiserie du hall	800 €	
	Accessibilité (Ad'Ap)	9 600 €	9 600 €
<b>Ecole Fontaine Couverte</b>	Remplacement huisseries extérieures (finir la classe de Mme Hocquard : 1 fenêtre et 1 porte)	8 000 €	8 000 €
	Local ménage bis sanitaires	2 000 €	
	Accessibilité (Ad'Ap)	47 700 €	47 700 €
<b>Ecole Bodereau</b>	Finir menuiseries extérieures du hall	3 500 €	3 500 €
	Peinture salle (4 classes) Entreprise extérieure	16 000 €	16 000 €

<b>Ecole Foch</b>	Remplacement menuiseries couloir (quantité = 12)	11 000 €	11 000 €
	Accessibilité (Ad'Ap)	7 300 €	7 300 €
<b>Ecole Camp Ferme</b>	Réfection tisanerie	5 000 €	5 000 €
	Réfection peinture sous-bassements murs couloirs	1 500€	1 500 €
	Accessibilité (Ad'Ap)	3 900 €	3 900 €
<b>Restaurant Scolaire</b>	Réfection plafond + isolation phonique des 2 salles + éclairage	15 000 €	10 000 €

**TOTAL**                    **385 800 €**                    **378 000 €**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme de travaux figurant au rapport
- de solliciter l'attribution, par l'Etat, des subventions correspondantes au titre de la DETR 2016.

**A L'UNANIMITE,  
sur 29 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

le programme des travaux de voirie et bâtiments éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016.

**SOLLICITE**

l'attribution, par l'Etat, des subventions correspondantes au titre de la DETR 2016.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016  
Publication : 16/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*Eric MADE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 16 FEVRIER 2016

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE  
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints  
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)  
M. SOBECKI (qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

**DÉLIBÉRATION** **CHAUFFAGE URBAIN : PROJET D'AVENANT N° 7**  
**n° 16-012**

*DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE*

La Ville de Falaise et Dalkia ont conclu un contrat de concession d'un service public de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la commune de Falaise, portant sur la production et la distribution de chaleur dans le quartier de la Fontaine Couverte, le 25 septembre 2002, pour une durée de vingt ans.

Ce contrat a été modifié par avenants successifs dont le dernier (avenant n° 6) a été présenté en Conseil Municipal le 14 décembre 2015. Il rend définitive la formule de révision des prix du bois et met le contrat en cohérence avec les dernières modifications réglementaires et tarifaires du gaz. Par ailleurs, il précise le fonctionnement du compte de gros entretien et renouvellement.

Depuis plusieurs années, l'équilibre financier de la délégation de service public est mis à mal en ce qui concerne la fourniture du bois du fait :

- de l'augmentation de la demande liée au développement de projets industriels et collectifs ;
- de la raréfaction de la ressource bois.

La perte annuelle moyenne pour le délégataire est actuellement de 206 000 €.

Celui-ci propose d'amortir les effets négatifs subis en associant à l'installation existante une unité de cogénération gaz (électricité vendue et chaleur importée dans l'installation de chauffage urbain).

Ce dispositif présente, au plan environnemental, l'avantage de produire de l'énergie en récupérant et en valorisant la chaleur normalement perdue dans le processus. Ainsi, le rendement global d'une installation de cogénération est de 85 % quand celui d'installations distinctes de production d'énergie et de chaleur est de 55 %.

La chaleur serait importée depuis l'unité de cogénération pendant 12 années, à l'issue desquelles l'intérêt de la poursuite de l'opération serait discuté entre les parties.

Le projet, intégralement financé par le délégataire, prévoirait l'implantation sur le site de la chaufferie numéro 1 (Falaise Sud) d'un moteur produisant une puissance thermique de 2,9 MW et une puissance électrique de 2,58 MW. Il implique l'adaptation des clauses contractuelles, qui fait l'objet du projet d'avenant 7 joint au présent rapport, et la passation d'une convention d'occupation du domaine public.

Le projet d'avenant :

- introduit l'énergie cogénérée comme composante des sources utilisées ;
- modifie la composition du terme R1 constituant le tarif de vente pour tenir compte de cette introduction ;
- prévoit la négociation ultérieure de la formule de révision de l'énergie cogénérée (dépendante des conditions du contrat de fourniture gaz).

Enfin, le tarif de vente de la chaleur aux abonnés se trouverait très légèrement diminué.

Le projet de convention d'occupation prévoit notamment le versement d'une indemnité annuelle de 5 000 € révisables par l'occupant à la collectivité.

La Commission du Cadre de Vie a donné un avis favorable à ce projet lors de sa réunion du 18 janvier 2016.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n° 7 au contrat de délégation du service public de chauffage urbain de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire l'avenant n° 7 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire la convention d'occupation du domaine public correspondante.

**PAR 23 VOIX POUR  
& 6 CONTRE**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,  
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,  
H. MAUNOURY,  
M. BARBERA)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu

& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le projet d'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public de chauffage urbain de la Ville de Falaise.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer, avec le délégataire, l'avenant n° 7.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer, avec le délégataire, la convention d'occupation du domaine public correspondante.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MACE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 5 FEVRIER 2016

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI PREMIER FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

*Date de la convocation écrite : 26 JANVIER 2016*

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 29

*Etaient présents :*

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,  
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINE, Mme LASNE, M. ANDRE, Mmes MARTIN, STANC,  
JARRY, M. VIVIEN, Mmes AUBEY, GUILBERT, de GEYER d'ORTH, M. LE BRET,  
Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers  
Municipaux

*Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :*

Dr ZAMARA

*(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)*

M. SOBECKI

*(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)*

**DÉLIBÉRATION  
n° 16-013**

*DIRECTION DES  
SERVICES TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE*

**CHAUFFAGE URBAIN : RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2014**

La société DALKIA, délégataire du service de chauffage urbain, a établi ses rapports technique et financier pour l'exercice 2014. L'assistant de la commune pour le contrôle d'exploitation NALDEO a établi sur cette base le rapport technique et économique disponible aux Services Techniques, et dont la synthèse est présentée ci-après.

La chaufferie d'origine, mise en service en 2003, est équipée de trois générateurs de chaleur (bois, gaz et fioul domestique) pour une puissance totale installée de 10,75 MW.

La délégation de service public, signée en 2002 et dont l'échéance était initialement fixée au 30 septembre 2022, a été prolongée au 30 septembre 2030 lors de l'extension du réseau et la construction d'une seconde unité de production de chaleur bois – gaz. La puissance installée est désormais de 19 MW et la sécurité de l'approvisionnement grandement améliorée par l'interconnexion des réseaux propres à chaque chaufferie.

1 900 équivalents logements (dont 846 logements) sont alimentés par 8 600 mètres de réseau.

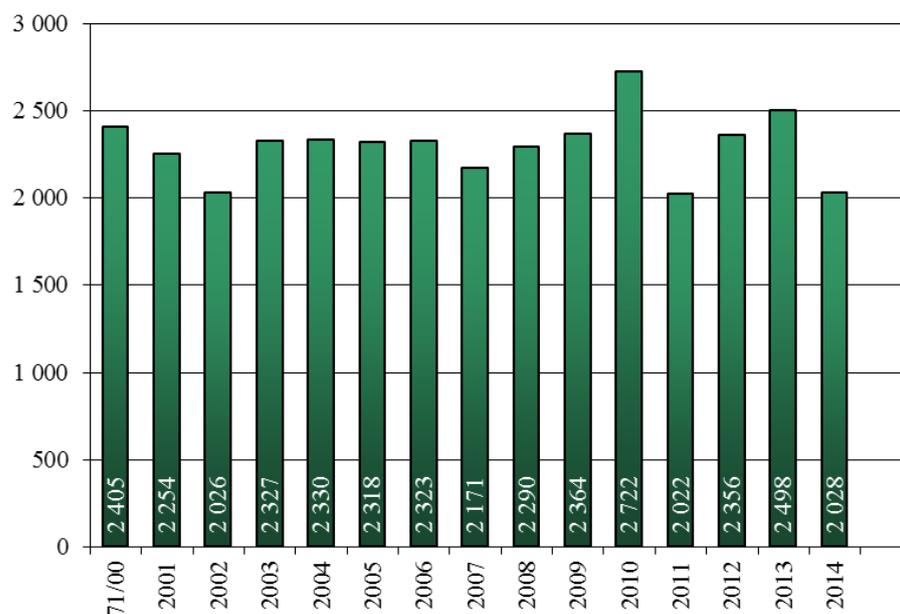
### Les évènements de la saison

- Cinq fuites sont à déplorer en 2014 et au premier trimestre 2015
- La sous station 40 - salle de tir à l'arc - a été raccordée en 2014
- L'avenant 4, fixant les tarifs de l'énergie résultant de l'extension du réseau et de la construction de la seconde chaufferie, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Les conditions climatiques

Pour les logements, la rigueur de l'hiver a été très douce avec une moyenne de **2 028 DJU**, soit 20 % de moins qu'en 2013 qui avait été très rigoureuse.

**DJU Caen**  
du 1er janvier au 31 mai et du 1er octobre au 31 décembre



### Les combustibles utilisés

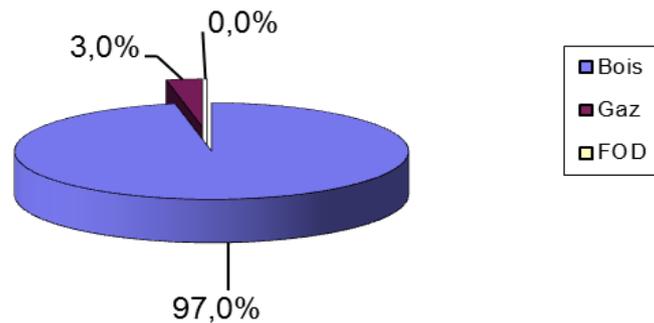
L'énergie fournie par la chaufferie est produite à partir du bois principalement puis du gaz et du fioul domestique.

Pour les besoins de la facturation, la mixité est imposée par la Convention de Concession :

De 2003 à 2011	Bois = 88 %	Gaz naturel = 12 %
A partir de 2011	Bois = 92 %	Gaz naturel = 8 %

La mixité est en nette progression depuis la mise en service de la seconde unité de production de chaleur : 2010 et 2011 : 84 ; 2012 : 93,0 % ; 2013 : 94,3 % ; 2014 : 97,0 %.

## Mixité réelle sortie chaufferie - 2014



**Le rendement global obtenu en 2013 est : 62 % contre 64,5 % 64,2 % en 2012, 62,3% en 2011 et 67,6% en 2010.**

Rappel : le calcul de ce rendement est normalisé et il ne doit pas être confondu avec la performance des installations et du réseau. Si les pertes en réseau sont élevées, le fait que la consommation ait été faible a fait mécaniquement baisser le rendement global.

### Les consommations des abonnés

Le ratio de consommation par logement a bien évidemment diminué (de 23 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de la rigueur de l'hiver.

*Chauffage : en MWh/an/logement*

2014 : 6,8 - 2013 : 8,9 - 2012 : 8,35 - 2011 : 6,49 - 2010 : 9,62

*Eau chaude sanitaire : en m<sup>3</sup>/an/logement*

2014 : 24,9 - 2013 : 25 - 2012 : 25,4 - 2011 : 24,6 - 2010 : 25,1

Ces consommations sont inférieures aux moyennes constatées sur l'ensemble des distributions publiques de chaleur contrôlées par NALDEO (environ 34 m<sup>3</sup>/an/logement).

### La tarification

Le tarif des abonnés est composé de deux éléments représentant chacun une partie des prestations : R1 et R2.

Schématiquement, le terme R1 représente le coût des énergies et le terme R2 représente l'amortissement du coût des installations. Chacun est scindé en termes partiels représentant des postes spécifiques.

**On constate une augmentation des postes tarifaires R1 et R2 :**

**R1c : + 4,6 %** (R1c : partie chauffage du terme R1)

**R2 : + 0,7 %**

En 2014, la hausse de la part R1c s'explique par l'augmentation du prix du bois, R1b (+ 5,4%) due au rattrapage jusqu'en juillet 2015 du prix de fourniture du bois introduit par avenant ; la part due au gaz est restée stable en 2014 : + 0,4 %.

La hausse du poste R2 s'explique par l'augmentation mécanique des indices d'actualisation contractuels.

### La facturation

**Elle a baissé de 4,6 % en 2014** : Chauffage : - 5,4 % ; ECS : + 1,7 %.

La dépense moyenne par logement est de :

**605 € TTC/logement soit -7 % par rapport à 2013** (651 € TTC/logement en 2013, 620 € TTC en 2012, 533 € TTC en 2011).

### La redevance Ville

Le montant de la redevance Ville pour l'exercice 2014 est égal à 27 835 € (27 656,48 € en 2013, 22 999,71 € en 2010).

Cette redevance est versée chaque année, en deux fois.

### Les contrôles réglementaires

Ils comprennent :

- La vérification annuelle des compteurs de chaleur : effectuée en novembre 2013 pour la chaufferie sud - en retard - et en mars 2014 pour la chaufferie nord ;
- La vérification annuelle des moyens de lutte contre l'incendie :
  - détection : vérification effectuée en juin 2014 pour les deux chaufferies Observations consignées ;
  - extincteurs : vérifiés en mars 2014 pour les deux chaufferies ;
- Le contrôle de la détection des gaz : effectué en juin 2014 pour les deux chaufferies ;
- Le contrôle annuel des installations électriques : effectuée en mai 2014 pour la chaufferie sud. Pas de rapport de contrôle pour la chaufferie nord - retard ;
- La visite périodique en marche des générateurs (contrôle des rendements) : effectuée en février 2014 pour la chaufferie sud. Rendements supérieurs aux minima mais des non conformités d'instruments de mesure et contrôle. Pas de rapport pour la chaufferie nord - retard ;
- Le contrôle des émissions atmosphériques : effectué en février 2015 suite à changement de réglementation (*initialement tous les 3 ans au minimum*). Non-conformité sur le paramètre CO de la chaufferie sud – Sonde d'oxygène déplacée en 2014.
- Le contrôle du bruit : effectué en janvier 2015 pour la chaufferie sud. Pas de rapport pour la chaufferie nord - retard.

A ce jour, un certain nombre de contrôles réglementaires sont manquants, notamment en ce qui concerne la chaufferie nord.

Il a été demandé au Conseil Municipal de **PRENDRE ACTE** du rapport 2014 du délégataire du chauffage urbain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu

**PREND ACTE**

du rapport 2014 de la société DALKIA, délégataire du chauffage urbain.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160201-16-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2016

Publication : 15/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



*S. MACE*

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 15 FEVRIER 2016